## BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 1er Janvier 2021

### HONORAIRES DE TRANSACTION

# $\underline{ Pour \ toutes \ transactions \ Immobilières \ ou \ Commerciales \ sur \ prix \ de} } \\ \underline{ vente}$

De 1€ à 50.000 € ......15 % TTC (dont TVA 20%)

De 50.001 € à 100.000 €......10 % TTC (dont TVA 20%)

De 100.001 € à 150.000 €......9 % TTC (dont TVA 20%)

De 150.001 € à 250.000 €......8 % TTC (dont TVA 20%)

Les honoraires TTC sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat de vente.

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat Banque Immobilière de Normandie. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie ou de sa délégation. Les honoraires seront partagés entre les agences.

# HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux :

Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du bailleur Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du preneur

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

### HONORAIRES D ELOCATION LOCAUX D'HABITATION

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail 8.00 € TTC/m<sup>2</sup>

à la charge du bailleur

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail

8.00 € TTC/m<sup>2</sup> à la charge du preneur

Etat des lieux

3.00 € TTC/m<sup>2</sup>

à la charge du bailleur

Etat des lieux

a la charge du bailleu 3.00 € TTC/m²

à la charge du preneur

Avenant au contrat de location pour la colocation

150 € TTC

Location d'un emplacement de stationnement

à la charge du preneur

80 € TTC

à la charge du preneur

80 € TTC

à la charge du bailleur

### HONORAIRES DE GERANCE

A CHARGE DU BAILLEUR	НТ	TTC
Sur montant des sommes appelées par le cabinet	5%	6%
Aide à la déclaration fiscale	80,00€	96,00€
Déclaration de TVA (par déclaration)	33,33 €	40,00 €
Imprimé ANAH	125,00 €	150,00 €